

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16
Affichage le : 26/10/16
Transmission préfecture le : 26/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161014-lmc194618-DE-1-1
Du : 26/10/16
Délibération exécutoire le : 26/10/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

**POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT
APPROBATION DES CONVENTIONS TRANSITOIRES
2016 POUR LES PROGRAMMES D' ACTIONS
DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE LA HAUTE
VALLÉE DE CHEVREUSE ET DU VEXIN FRANÇAIS**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, articles L et R 333-1 et suivants,

Vu le décret du 30 juillet 2008 portant classement du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français et adoption de la charte 2008-2019 du PNR,

Vu le décret du 3 novembre 2011 portant classement du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse et adoption de la charte 2011-2023 du PNR,

Vu les statuts respectifs du PNR du Vexin Français du 17 mars 2008 et du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse du 16 avril 2012,

Vu le Contrat du PNR du Vexin Français 2007-2013 approuvé par délibération du Conseil départemental du 15 février 2008 et signé le 25 août 2008, ainsi que son avenant n°1 approuvé par délibération du Conseil départemental le 8 juillet 2011 et signé le 22 décembre 2011,

Vu le Contrat du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse 2007-2013 approuvé par délibération du Conseil départemental du 15 février 2008 et signé le 25 juillet 2008, ainsi que son avenant n°1 approuvé par délibération du Conseil départemental le 8 juillet 2011 et signé le 29 novembre 2011,

Vu la convention quadripartite transitoire relative au programme d'actions 2014 du PNR du Vexin Français, approuvée par délibération du Conseil départemental le 11 juillet 2014 et signée par l'ensemble des parties le 14 janvier 2015,

Vu la convention tripartite transitoire relative au programme d'actions 2014 du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, approuvée par délibération du Conseil départemental le 18 décembre 2014 et signée le 15 mai 2015,

Vu la convention quadripartite transitoire relative au programme d'actions 2015 du PNR du Vexin Français, approuvée par délibération du Conseil départemental le 27 novembre 2015 et signée le 22 avril 2016,

Vu la convention tripartite transitoire relative au programme d'actions 2015 du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, approuvée par délibération du Conseil départemental le 27 novembre 2015 et signée le 14 décembre 2015,

Considérant que les négociations entre la Région, les Départements et les PNR pour les contrats de Parc 2016-2020 sont en cours,

Considérant que pour assurer la continuité de l'activité des PNR du Vexin Français et de la Haute Vallée de Chevreuse, des conventions annuelles transitoires doivent être signées en 2016 pour financer les programmes d'actions respectifs,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

Sa Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention transitoire entre le PNR du Vexin Français et le Département des Yvelines relative au programme d'actions 2016, présentée en annexe n°1 à la présente délibération.

APPROUVE la convention transitoire entre le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et le Département des Yvelines relative au programme d'actions 2016, présentée en annexe n°2 à la présente délibération.

ATTRIBUE au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin Français au titre de son programme d'actions 2016, conformément au tableau présenté à l'annexe n°1 de la convention :

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de **32 400 €**,
- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **24 948 €**.

ATTRIBUE au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, au titre de son programme d'actions 2016, conformément au tableau présenté à l'annexe n°1 de la convention :

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de **395 844 €**,
- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **47 032 €**.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions précitées, leurs éventuels avenants, ainsi que tous les actes afférents à leur application et à la présente délibération.

PREND ACTE qu'un accord de commencement anticipé de travaux a été donné au PNR du Vexin Français le 18 juillet 2016 pour les 13 opérations du programme d'actions 2016.

PREND ACTE qu'un accord de commencement anticipé de travaux a été donné au PNR de la Vallée de Chevreuse le 18 juillet 2016 pour les 4 opérations suivantes du programme d'actions 2016 :

- aménagement du petit moulin des Vaux de Cernay 3^{ème} phase,
- multimédias et audiovisuels du petit moulin des Vaux de Cernay,
- fonds d'intervention 2016-2017 pour la valorisation culturelle et patrimoniale du territoire,
- équipements informatiques et téléphoniques du Parc 2016-2017.

DIT que les subventions seront imputées au budget départemental, au chapitre 204, article 2041782 pour l'investissement et au chapitre 65 article 65737 pour le fonctionnement.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

APPROBATION DES CONVENTIONS TRANSITOIRES 2016 POUR LES PROGRAMMES D' ACTIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE ET DU VEXIN FRANÇAIS

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.